



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
13 janvier 2022
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Soixante et onzième réunion directive

Genève, 10 et 11 et 16 à 18 février 2022

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour et organisation
des travaux de la réunion**

Ordre du jour provisoire annoté révisé

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion.
2. Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation.
3. L'investissement au service du développement : investir dans une reprise durable.
4. *Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience.*
5. Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.
6. Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement :
 - a) Rapports du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme ;
 - b) Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique ;
 - c) Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement ;
 - d) Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-huitième session.
7. Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.
8. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Suivi et mise en œuvre du Pacte de Bridgetown ;
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Examen du calendrier des réunions.
9. Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Conseil du commerce et du développement.
10. Questions diverses.



11. Adoption du rapport.

II. Annotations

Point 1

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la réunion

Ordre du jour

1. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé l'ordre du jour provisoire révisé de sa soixante et onzième réunion directive à l'issue d'une procédure d'approbation tacite, le 2 décembre 2021. Cet ordre du jour provisoire est reproduit à la section I ci-dessus.

Point 2

Interdépendance et stratégies de développement à l'heure de la mondialisation

2. Les débats que le Conseil tiendra au titre de ce point de l'ordre du jour seront l'occasion d'examiner le *Rapport sur le commerce et le développement 2021 – De la reprise à la résilience : la dimension du développement*.

3. Dans le *Rapport sur le commerce et le développement 2021*, la CNUCED examinera, sous l'angle du développement, les questions de la reprise et de la résilience au lendemain de la crise économique que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déclenchée. La pandémie a montré à quel point les pays, y compris les plus riches, étaient peu préparés à faire face à des chocs inattendus. Elle a aussi mis en évidence des disparités considérables entre pays développés et pays en développement quant à la marge de manœuvre budgétaire et monétaire disponible pour répondre à de tels chocs. Dans le rapport, la CNUCED analyse la reprise de l'économie mondiale en 2021, qui, jusqu'à présent, a été inégale selon la région, les revenus et le secteur. La communauté internationale doit réaffirmer son soutien aux pays en développement, dont beaucoup connaissent une crise sanitaire de plus en plus grave, qui vient s'ajouter à un endettement croissant et à la perspective d'une décennie perdue. La CNUCED analyse aussi la résilience des pays à plus long terme en étudiant leurs mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques, et propose d'établir un lien entre les enjeux d'adaptation et les impératifs de développement, qui appellent les uns comme les autres à une transformation structurelle de l'économie. Pour opérer cette transformation structurelle, les pays ont besoin de politiques intégrées, grâce auxquelles ils pourront remédier simultanément à de multiples difficultés, d'une marge d'action suffisante pour adapter ces politiques au contexte national, ainsi que d'un soutien multilatéral accru, qui leur permettra de mobiliser les ressources qu'exigent les nouveaux investissements à engager.

Documentation

UNCTAD/TDR/2021
et Aperçu général

Rapport sur le commerce et le développement 2021
– *De la reprise à la résilience : la dimension du*
développement

Point 3

L'investissement au service du développement : investir dans une reprise durable

4. La crise de la COVID-19 a eu de lourdes répercussions sur l'économie mondiale. Elle a notamment pesé sur les revenus et accentué les inégalités. Les flux mondiaux d'investissement étranger direct, moteurs de la croissance économique mondiale et du développement, ont été particulièrement touchés par la pandémie, avec un fort recul des investissements de création de capacités industrielles et infrastructurelles, qui sont les investissements les plus productifs. À mesure que les politiques mises en place pour lutter contre la pandémie portent leurs fruits et que les campagnes de vaccination progressent,

quoique à des rythmes différents selon la région, l'attention se porte sur la reprise. Désormais, la priorité des décideurs et des entreprises est de relancer l'économie tout en veillant à la rendre plus durable et plus résiliente face aux chocs. Pour reconstruire en mieux, il sera essentiel que les plans de relance massifs qu'adoptent de nombreux États stimulent les investissements favorables à une croissance pérenne et inclusive, qui profite à tous les pays, en particulier aux plus vulnérables.

5. Les débats seront éclairés par les derniers travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED, qui sont présentés dans le *World Investment Report 2021: Investing in Sustainable Recovery* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 : Investir dans une reprise durable). Dans ce rapport, la CNUCED examine les priorités d'investissement à l'heure de la reprise, recense les difficultés que posera la mise en œuvre des plans d'investissement axés sur le redressement et présente un cadre directeur pour l'investissement dans une reprise durable, qui vise à remédier à ces difficultés. En outre, elle analyse l'évolution récente des tendances de l'investissement et des politiques nationales et internationales de par le monde. À la demande de l'Assemblée générale des Nations Unies, elle analyse aussi l'investissement en faveur des objectifs de développement durable, notamment du point de vue des marchés de capitaux et sous l'angle du financement durable, pour faire le point sur les progrès accomplis au niveau mondial et proposer des pistes d'action.

6. Enfin, la réunion sera l'occasion pour le secrétariat de rendre compte de l'évolution récente des tendances, des perspectives et des politiques en matière d'investissement dans le monde.

Documentation

UNCTAD/WIR/2021 et Vue d'ensemble	<i>World Investment Report 2021: Investing in Sustainable Recovery</i> Rapport sur l'investissement dans le monde 2021 : Investir dans une reprise durable
--------------------------------------	--

Point 4

Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience

7. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil examinera le *Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les pays les moins avancés dans le monde post-COVID : tirer les enseignements de 50 ans d'expérience*. Au cours des cinquante dernières années, la plupart des pays les moins avancés ont eu du mal à surmonter les obstacles au développement qui sont à l'origine de la création de la catégorie en 1971. La croissance de leur économie a beau avoir été forte depuis le milieu des années 1990, elle a généralement été insuffisante pour résorber l'écart de revenu de longue date par rapport au reste du monde. La crise de la COVID-19 et la reprise à deux vitesses qui se dessine menacent d'anéantir de nombreux progrès accomplis à grand prix sur la voie du développement, et la situation est encore aggravée par les effets latents des changements climatiques. Il est essentiel de faire du renforcement des capacités des pays les moins avancés une priorité pour leur permettre de faire face aux crises et de s'en remettre. Tandis qu'ils axent leurs politiques sur la transformation et la diversification de leur économie, ces pays manquent cruellement de moyens pour progresser dans la réalisation des objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour éliminer l'extrême pauvreté (cible 1.1 des objectifs de développement durable), le montant annuel moyen des investissements à engager dans les pays les moins avancés est estimé à 485 milliards de dollars des États-Unis, et, pour multiplier par deux la contribution de l'industrie au produit intérieur brut (cible 9.2 des objectifs de développement durable), il est de 1 051 milliards de dollars, un montant largement supérieur aux ressources dont disposent ces pays, puisqu'il représente plus du triple de leurs investissements actuels.

*Documentation*UNCTAD/LDC/2021
et Aperçu général*Rapport 2021 sur les pays les moins avancés – Les
pays les moins avancés dans le monde post-COVID :
tirer les enseignements de 50 ans d'expérience***Point 5****Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien**

8. Comme les années précédentes, la CNUCED examine dans son rapport sur l'assistance au peuple palestinien l'évolution récente de la situation du Territoire palestinien occupé et les grandes questions qui s'y posent. Elle met en lumière les incidences de la pandémie de COVID-19, le coût des affrontements et la crise budgétaire qu'a provoquée la menace de l'annexion de larges pans de la Cisjordanie.

9. Dans le rapport, la CNUCED souligne que la situation politico-économique se détériorait déjà avant le déclenchement de la crise de la COVID-19. Les lourdes conséquences socioéconomiques de la pandémie ont été exacerbées par les forces négatives à l'œuvre et par la grave crise budgétaire qu'a provoquée la menace de l'annexion de larges pans de la Cisjordanie par la Puissance occupante. La pandémie, conjuguée à d'autres revers, a déclenché la crise économique la plus profonde depuis la création de l'Autorité palestinienne, qui est investie d'un mandat dont ses moyens et sa marge d'action ne lui permettent pas de s'acquitter. La reprise en 2021 et au-delà dépend de la levée des restrictions imposées par la Puissance occupante et de l'ampleur de l'aide des donateurs. Enfin, le Conseil trouvera dans le rapport des informations sur les activités de coopération technique que la CNUCED a récemment menées à l'appui du peuple palestinien.

Documentation

TD/B/EX(71)/2

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple
palestinien : Évolution de l'économie du Territoire
palestinien occupé**Point 6****Questions relatives aux organes subsidiaires du Conseil du commerce et du développement****a) Rapports du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme**

10. Le Conseil sera saisi, pour examen, des rapports du Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme sur ses quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième sessions.

Documentation

TD/B/WP/312

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de
l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-deuxième
session

TD/B/WP/314

Rapport du Groupe de travail du plan-programme et de
l'exécution du programme sur sa quatre-vingt-troisième
session**b) Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique**

11. Le Conseil devrait être invité à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts du commerce électronique et de l'économie numérique.

Documentation présentée au cours de la réunion

c) **Ordre du jour provisoire du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement**

12. Le Conseil devrait être invité à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement.

Documentation présentée au cours de la réunion

d) **Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-huitième session**

13. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil sera invité à examiner le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

Documentation

TD/B/C.II/ISAR/99

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa trente-huitième session

Point 7

Rapport du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international

14. Le Conseil examinera le rapport de la cinquante-cinquième session du Groupe consultatif commun du Centre du commerce international.

Point 8

Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

a) **Suivi et mise en œuvre du Pacte de Bridgetown**

15. Le Conseil sera saisi d'un projet de plan de mise en œuvre du Pacte de Bridgetown, portant notamment sur la revitalisation du mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, comme l'a demandé la Secrétaire générale de la CNUCED.

b) **Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil**

16. Le secrétariat de la CNUCED a reçu deux demandes d'inscription sur la liste visée à l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil. La liste des organisations non gouvernementales agréées figure dans le document TD/B/NGO/LIST/27.

Documentation

TD/B(S-XXXII)/R.1

Demande présentée par la Shenzhen World Health Foundation

TD/B/EX(71)//R.1

Demande présentée par la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization

c) **Examen du calendrier des réunions**

17. Le Conseil sera saisi du calendrier des réunions pour l'année 2022.

Point 9

**Ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Conseil
du commerce et du développement**

18. Le Conseil devrait être invité à examiner le projet d'ordre du jour provisoire de sa prochaine session ordinaire.

Documentation présentée au cours de la réunion

Point 10

Questions diverses

Point 11

Adoption du rapport
